



Vente et sommation pour signature

Par **Youness**, le **17/01/2022** à **01:42**

Bonjour,

Nous sommes sur un projet d'achat d'un appartement ancien auprès d'une société, l'acte final devrait être signé le 25/11/21, mais malheureusement suite à une succession de complications et des délais à rallonge de la part de ma banque les offres n'ont pu être édités que le 22/12.

Le vendeur n'a pas souhaité prorogé la date de signature après avoir donné 10 jours supplémentaires.

Par conséquent il nous a envoyé une sommation pour signature pour le 20/12.

Nous nous sommes présentés au RDV et le notaire du vendeur nous a dressé un procès verbal de difficultés.

Il nous a en revanche réclamé de supporter les frais de l'acte !

Nous avons définis une date pour la signature de l'acte finale pour 20/01 finalement. Mais le vendeur nous réclame des frais d'AJO en plus des frais de l'acte de sommation. un total de 4500 à 5000€ environs.

C'est quoi les recours qui s'offrent à nous ?

Nous ne souhaitons pas conclure avec ces conditions que nous trouvons abusives et sachant que toute l'énergie nécessaire a été pour faire aboutir le dossier.

Pourrions-nous refuser la signature de l'acte final ? la pression exercée par le vendeur qui est une société nous a traumatisée au point où nous ne voulions plus de ce bien, d'autant plus que la société nous réclame les frais précités.

Si nous sommes contraints de signer malgré tout, comment faire pour nous opposer aux frais réclamés ?

Merci de votre aide

dans le compromis du vente, le vendeur

Par **Marck.ESP**, le **17/01/2022** à **11:30**

Bonjour

Votre sujet mériterait l'assistance d'un avocat.